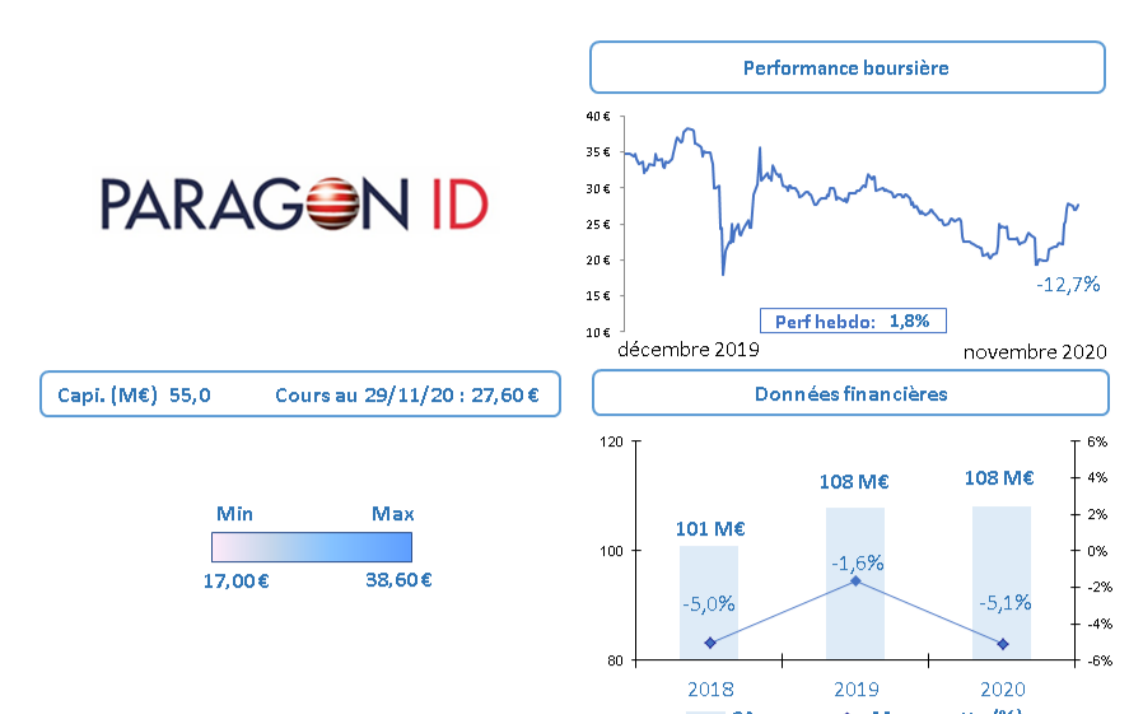


Le Zapping des Smalls

Inscrivez un ami à la newsletter

- Le spécialiste des tags RFID Paragon ID est notre pépite de la semaine
- Plusieurs opérations cette semaine avec notamment les levées de fonds de Voluntis et de Navya
- Nouvelle semaine de publications pour les petites capitalisations boursières avec les résultats annuels de Pierre & Vacances
- La présentation de Fnac Darty sur BFM Business est notre vidéo de la semaine

La pépite de la semaine



- **Paragon ID** est le leader européen des cartes et étiquettes RFID pour la sécurisation des accès et la traçabilité des objets. Son cours a beaucoup souffert pendant la crise et a rebondi avec les annonces de vaccins mais nous pensons que, compte tenu de son exposition au segment très résilient du paiement et de sa capacité à abaisser son point mort, sa juste valeur n'est pas encore reflétée dans le cours.
- Sur son segment historique, Paragon est le leader en Europe de la fourniture de tickets et de cartes de métro avec des villes comme Paris. Il propose des solutions innovantes sans contact et est, à ce titre, monté à 80% du capital de Airweb qui est leader en France du ticketing sur mobile. Même si le segment a été touché par la crise et par la baisse du nombre de voyageurs avec la hausse du télétravail, il devrait rebondir fortement avec la reprise des transports.
- Paragon est également exposé à un segment particulièrement porteur pendant et après la crise qui est celui du **paiement sans contact** avec la fourniture d'inlay aux fabricants de cartes de paiement et des cartes métal. La société a réalisé l'acquisition stratégique de Thames Technology fin 2019 et génère, sur le T1, 29% de son CA sur ce pôle
- En parallèle, le management a poursuivi sa stratégie d'adaptation de ses capacités industrielles et d'abaissement de sa structure de coûts fixes avec des départs qui ont permis de ramener l'effectif à 500 personnes contre plus de 750 avant la crise.
- Pour finir, le groupe est adossé à un grand groupe familiale irlandais, Paragon, qui fait environ 1 Md€ de CA et détient 80% de Paragon ID. Ainsi, même si la société est endettée, elle a un soutien solide avec 45% de la dette adossée au groupe familiale.
- Compte tenu de son positionnement sur des secteurs porteurs, de sa capacité à maîtriser ses coûts et du redémarrage annoncé post crise, nous pensons qu'il y a encore de l'upside sur le titre.

Les opérations de la semaine

Voluntis – L'entreprise leader dans le domaine des thérapies numériques annonce le succès de son augmentation de capital avec suppression de DPS de 5,9 M€ auprès d'investisseurs privés. Le prix des 1 339 592 nouvelles actions ordinaires émises a été fixé à 4,43 €, soit une décote de 15% (par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de Bourse précédant sa fixation). Cette AK permettra à la société de renforcer ses moyens financiers, notamment pour développer ses activités commerciales auprès de l'industrie pharmaceutique, et de contribuer au financement des activités R&D.

Navya – Le leader français des systèmes de conduite autonome met en place une ligne de financement en fonds propres, avec une souscription maximale de 5,8 M d'actions sur une période de 24 mois. Cela représenterait un montant d'émission maximal de 18 M€, avec un prix d'émission d'action diminuée d'une décote maximale de 5%. Cette opération permet à l'entreprise d'accroître sa flexibilité financière dans le but d'exécuter sa feuille de route R&D.

Les publications de la semaine

Pierre & Vacances – Résultats annuels (-28,5% depuis le début de l'année (YTD)) – Fortement impacté par les mesures de confinement, le propriétaire de résidences de tourisme publie des résultats annuels faisant ressortir un ROC ajusté (sans IFRS 16 et IFRS 11) de -171,5 M€ (vs 30,9 M€ précédemment) et un RN ajusté de -336,1 M€ (vs -33,0 M€) pour un CA ajusté et déjà publié de 1 297,8 M€ (vs 1 672,8 M€). Dans le détail, l'activité Tourisme a enregistré une perte opérationnelle de -155,3 M€ contre un bénéfice de 29,6 M€ un an plus tôt. De même, l'activité Immobilier a affiché une perte opérationnelle de -16,2 M€ contre un bénéfice de 1,3 M€ l'exercice précédent. Du côté des perspectives, la Direction est confiante dans la capacité du Groupe à surmonter la seconde vague de la pandémie grâce à une liquidité suffisante à date (450 M€ au 30 septembre 2020). **Le titre perd 0,68% à la suite de l'annonce des résultats.**

La vidéo de la semaine



L'agenda de la semaine

30/11/2020

Nacon – Résultats S1

Bigben Interactive – Résultats S1

2CRSI – Résultats S1

01/12/2020

Wavestone – Résultats S1

03/12/2020

Oeneo – Résultats S1

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sadé, avec la participation de Terence Gerber et de François Przyłata

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, recomposition de capital (OBO, LBO...).



"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes physiques à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."